



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

226^e séance

Vendredi 29 novembre 1996, à 10 heures
New York

Président : M. Ka (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Nous nous réunissons aujourd'hui en séance solennelle, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir S. E. M. Razali Ismail, Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Nugroho Wisnumurti, Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Herman Leonard de Silva, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant de la Palestine, et M. Alvaro de Soto, Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques.

Je souhaite également la bienvenue aux distingués ambassadeurs représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales, ainsi qu'aux représentants d'organisations non gouvernementales, aux membres de la presse et à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité, à participer à cette séance solennelle.

Je voudrais maintenant inviter toutes les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service de la cause du peuple palestinien et pour le retour de la paix dans la région.

Les participants observent une minute de silence.

Le Président : Qu'il me soit permis à présent de faire une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

C'est un grand plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue à tous les participants ici présents pour la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous sommes très honorés de la participation à cette réunion de nombreux hôtes éminents. Depuis 18 ans, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a pour tradition de tenir, conformément à la résolution 32/40-B de l'Assemblée générale, une réunion spéciale le 29 novembre, en témoignage de solidarité.

Depuis la création du Comité, l'Organisation des Nations Unies, ses organes et organismes, et le Secrétaire général de l'ONU ont déployé des efforts louables, avec le concours de la communauté internationale, pour instaurer la paix, la justice et la stabilité dont le peuple palestinien et l'ensemble de la région du Moyen-Orient sont depuis longtemps privés.

La relance du processus de paix au début de l'année avait pourtant fait naître l'espoir que la réconciliation historique entre Palestiniens et Israéliens était amorcée de manière ferme, et qu'elle annonçait une ère nouvelle de paix, de cohabitation dans la dignité entre les peuples de la région. Le redéploiement partiel des forces israéliennes hors de certains secteurs de la Rive occidentale, l'extension des responsabilités de l'Autorité palestinienne et les premières élections au Conseil législatif et à la présidence de l'Autorité apparaissaient comme autant de jalons encourageants sur cette voie nouvelle.

Malheureusement, après quelques mois, nous sommes obligés de constater, avec tous ceux qui expriment de sérieuses inquiétudes sur l'avenir du processus de paix, qu'avec le regain de violence qu'a connu la région et les mesures prises par le nouveau Gouvernement israélien, un climat de méfiance s'est installé, aggravant les tensions et préparant le terrain à l'action destructrice d'extrémistes. La fermeture prolongée et parfois complète de la Rive occidentale et de Gaza depuis février 1996, l'isolement du quartier arabe de Jérusalem, la réactivation de la politique de confiscation des terres arabes, la création et l'expansion de colonies, les actes de violence des colons souvent armés, l'insécurité persistante des voies de communication entre les zones autonomes, le refus de mettre en liberté des milliers de prisonniers palestiniens, le retard intervenu dans le retrait des forces israéliennes d'Hébron, ainsi que d'autres secteurs de la Rive occidentale, ont assurément constitué autant de faits et de graves violations de l'esprit et de la lettre des accords conclus entre les parties.

C'est dans ce contexte tendu qu'est intervenue la décision prise par le Gouvernement d'ouvrir un nouvel accès au tunnel d'intérêt archéologique situé près du mur occidental d'Al-Haram al-Charif, dans Jérusalem-Est occupée. Cela a été l'étincelle qui a déclenché les violents affrontements qui ont fait de nombreux morts et blessés au sein de la population palestinienne comme de l'armée israélienne.

Cette détérioration de la situation a suscité une vive inquiétude dans la communauté internationale. Il est urgent de tout entreprendre pour éviter tout regain de la tension, qui ne ferait que compromettre dangereusement le processus de paix. Les efforts visant à désamorcer la crise en vue de reprendre les négociations entre les parties, tels qu'encouragés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1073 (1996), en date du 28 septembre 1996, ont bien sûr été bien accueillis.

La communauté internationale a clairement affirmé que les accords israélo-palestiniens devaient être appliqués intégralement et dans les délais prévus, à commencer par le retrait des troupes israéliennes d'Hébron et la cessation des bouclages du territoire palestinien. Il est nécessaire de rétablir sans délai un climat de partenariat dans l'égalité et la confiance mutuelle, condition de toute avancée du processus de paix. Nous espérons vivement qu'Israël se conformera à la résolution 1073 (1996) du Conseil de sécurité et qu'elle annulera tous les actes qui ont entraîné l'aggravation de la situation et ont eu des répercussions négatives sur le processus de paix, et qu'elle assurera enfin la sécurité et la protection des populations palestiniennes.

La paix et la stabilité peuvent très difficilement s'enraciner là où la population continue de vivre dans la pauvreté et le dénuement. Pour qu'on puisse la favoriser, la paix doit conduire aussi à l'amélioration de la vie quotidienne des populations concernées. C'est là un gage pour un avenir meilleur.

Depuis plusieurs années, le Comité ne cesse d'inciter la communauté internationale à prêter soutien et assistance au peuple palestinien confronté aux dures épreuves de l'occupation et à des conditions de vie extrêmement précaires. Aujourd'hui, l'Autorité nationale palestinienne s'efforce avec courage, grâce à l'aide de la communauté des donateurs et de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en place des institutions et une administration efficaces et les conditions pour améliorer la qualité de la vie des populations palestiniennes.

Le Comité voudrait particulièrement mentionner le rôle spécial joué par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui consacre beaucoup de son temps et de ses efforts pour aider à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et à créer les bases d'une économie nationale viable. Il est de la plus haute importance que l'action de l'Organisation des Nations Unies et le soutien de la communauté internationale des donateurs se poursuivent et s'intensifient afin de fonder la paix sur des bases solides.

Pour terminer, je voudrais encore rappeler que l'Assemblée générale a réaffirmé à maintes reprises que l'Organisation des Nations Unies était investie d'une responsabilité permanente concernant la question de Palestine tant que celle-ci ne serait pas résolue de manière satisfaisante sous tous ses aspects, conformément à la légitimité internationale. En sa qualité d'organe de l'Assemblée générale, chargé de la question de Palestine, le Comité continuera de n'épargner aucun effort pour encourager et promouvoir l'application effective des accords auxquels sont parvenues les parties. Il

s'attachera à résoudre la question de Palestine sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en assurant au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables, en particulier le droit à l'autodétermination et à la création d'un État. Le Comité a la ferme conviction qu'il n'y a d'autre option pacifique que le processus de réconciliation et de paix dans lequel les parties se sont courageusement engagées. C'est le devoir du Comité, c'est le devoir de la communauté internationale et de nous tous d'appuyer et de stimuler ce processus pour que le Moyen-Orient, carrefour de l'histoire et du monde, redevienne une zone de paix et d'opportunité pour tous.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Razali Ismail.

M. Razali (Malaisie) Président de l'Assemblée générale (*interprétation de l'anglais*) : Traditionnellement, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son soutien aux aspirations et aux droits inaliénables du peuple palestinien. Cette année, le 29 novembre devrait nous donner l'occasion de dénoncer les forces qui menacent de faire dérailler l'accord de paix au Moyen-Orient attendu depuis si longtemps.

La question de Palestine demeure la situation de conflit la plus difficile de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Il y a moins de cinq ans, des décisions historiques étaient prises par des dirigeants lucides et courageux de Palestine et d'Israël. Encouragés et soutenus par des puissances extérieures, ces dirigeants surmontèrent la crainte qu'ils éprouvaient de s'engager dans un destin commun et prirent la décision de convenir de mesures se renforçant mutuellement, qui conduiraient à un programme commun et à des efforts conjoints dans le futur.

La perspective d'une paix juste et durable pour les peuples du Moyen-Orient, qui suscita alors tant d'espérance, est aujourd'hui sérieusement compromise par une majorité réduite à rien qui cherche à bâtir un avenir «sûr» sur la base d'une supériorité militaire et des antagonismes du passé.

L'Organisation des Nations Unies doit critiquer explicitement ceux qui veulent faire dérailler l'accord de paix. Certaines résolutions fondamentales de l'ONU reconnaissent les droits du peuple palestinien à exprimer ses aspirations. Les Palestiniens sont sans conteste le dernier peuple qui se voit toujours refuser le droit de lutter pour obtenir une patrie, bien qu'il s'en soit péniblement rapproché avec l'accord de paix. La communauté internationale doit continuer à appuyer l'initiative fondée sur le principe de l'é-

change de la terre contre la paix, au moyen des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, les Nations Unies doivent peser de toute leur autorité pour veiller à ce que le radicalisme au pouvoir ne ramène pas à la politique du désespoir. Le refus de respecter des accords importants compromet la sécurité de la région dans son ensemble. Le recours à des attitudes extrémistes, d'un côté comme de l'autre, mettra fin à tous les espoirs d'un avenir commun.

Les jeunes de tous les pays de la région n'ont jamais connu les fruits de la paix et de la stabilité et n'en ont jamais bénéficié. Cette tragédie et cette injustice sont d'autant plus graves que nombreuses sont les personnes qualifiées et prêtes à contribuer au processus de développement, lequel permet à la justice sociale et à la sécurité humaine de croître et de prospérer. La région mérite de tirer profit de ces processus de réhabilitation et d'une gestion des affaires publiques qui tienne pleinement compte des besoins et des choix de tous les secteurs de la société.

Les Palestiniens avaient accepté l'accord de paix en dépit de préoccupations qui subsistaient, dans l'espoir que la paix susciterait un tel développement. Ils avaient cru que l'accord contribuerait d'emblée à atténuer, puis à surmonter l'impact négatif de près de cinq décennies d'affrontements, qui ont détruit la plupart des infrastructures en Palestine et dans les territoires occupés.

La viabilité d'une patrie palestinienne se trouve actuellement diminuée par des périodes prolongées de bouclage, par des mesures de répression et de restrictions imposées à la circulation des personnes, ce qui constitue un déni des droits du peuple palestinien. En retour, cette situation nuit à l'apport tant attendu de ressources financières et autres qu'exige le développement, lequel reste à concrétiser. Bien que l'apport de 2,4 milliards de dollars, sur une période de cinq ans, ait été annoncé à la suite des accords d'Oslo, cette promesse est compromise tant que le territoire palestinien demeurera virtuellement en état de siège. Il existe malheureusement un fossé énorme entre les promesses et les montants effectivement versés. En soi, ce non-respect affaiblit le processus de paix.

Parallèlement, la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés continue de se détériorer. Les Palestiniens font l'objet d'actes d'intimidation et d'agressions physiques. L'augmentation des colonies de peuplement, le retard apporté au redéploiement des troupes d'Hébron et la décision concernant l'ouverture d'un accès à un tunnel à proximité de Jérusalem-Est ont conduit à une escalade de la

violence. Les mesures émanant d'un gouvernement enclin à prendre des décisions au mépris de l'opinion internationale sapent la confiance qu'exige l'instauration de la paix. Elles soulignent également que l'Organisation demeure inefficace quand il s'agit de protéger l'intégrité des accords internationaux. Bénéficiant du soutien unilatéral d'une grande puissance, une telle violation flagrante des accords internationaux n'a suscité que peu d'indignation et encore moins de sanction.

Il est indéniable que la question de Jérusalem demeure le point crucial des efforts faits en faveur d'une paix durable. Étant donné son importance critique, toute tentative visant à en modifier le statut ne pourra qu'être condamnée par la communauté internationale. Les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur cette question doivent être appliquées. Le statut de Jérusalem, ville sacrée pour quelques-unes des plus importantes religions du monde, ne peut être réglé que dans le cadre du processus final de paix partagé par tous dans la région, et non par des décisions unilatérales.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, je me dois de rappeler que l'ONU a une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine tant que celle-ci n'aura pas été réglée d'une façon juste et honorable pour tous, et ce, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Je pense qu'il convient de se tourner vers ceux qui ont oeuvré aux accords de Madrid et d'Oslo auxquels ils sont parties, et de les exhorter à veiller à ce que tous les engagements soient intégralement respectés.

La paix doit pouvoir prendre racine et se développer, mais elle ne sera durable que si les Palestiniens sont partie à cette paix. La communauté internationale ne saurait se limiter à des paroles d'encouragement, mais elle doit prendre des mesures pratiques pour faire triompher la paix, la justice et la stabilité. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien peut faire plus pour contribuer à la cause palestinienne en encourageant les efforts faits pour promouvoir les décisions adoptées par l'ONU sur la question de Palestine. Le Comité doit être disposé à continuer à servir les Palestiniens en toute circonstance, sans doute mieux que jamais auparavant.

Le Président : J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Cette commémoration annuelle est un événement qui nous

donne l'occasion de rappeler à la communauté internationale que la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient, n'est toujours pas réglée en dépit des nombreux efforts déployés au fil des ans, et en dépit du processus de paix qui a été lancé à Madrid en 1991. Cette question me tenant à coeur, j'y ai consacré et continuerai à y consacrer tous mes efforts pour contribuer à la réalisation d'une paix d'ensemble et juste dans la région.

J'ai rendu hommage aux dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine pour la détermination et le dévouement dont ils ont fait preuve pour progresser vers la réconciliation historique et la conclusion d'accords d'une importance décisive pour la coexistence pacifique future. L'établissement d'une administration palestinienne élue, à Gaza et dans certaines parties de la Cisjordanie au début de cette année, a été un progrès important dans cette voie. Il est maintenant fondamental de ne pas détruire ces acquis, mais au contraire d'en tirer profit afin de répondre aux aspirations de tous les peuples de la région à un avenir de paix et de sécurité.

La reprise des négociations israélo-palestiniennes est encourageante. Il est essentiel que les parties respectent les accords déjà conclus et qu'elles avancent vers un règlement global, juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Mais, la construction envisagée de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza pose une menace grave à ce processus de paix. L'ONU continue à accorder la plus grande importance à la promotion du développement économique et social de la Palestine. Cela est essentiel si l'on veut atténuer les effets des bouclages, améliorer les conditions de vie des Palestiniens et jeter les bases solides de la réalisation d'une paix durable. Le transfert du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de Vienne à Gaza, qui a eu lieu en juillet dernier, devrait imprimer un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU en faveur de l'économie palestinienne.

Il reste toutefois des défis considérables à relever, et certains de nos efforts ont été compromis cette année par la détérioration de la situation sur le terrain. Je pense que la communauté internationale peut et doit aller plus loin. À cet égard, la situation financière très difficile dans laquelle se trouve l'UNRWA exige que ceux qui sont concernés consentent de nouveaux efforts pour faire en sorte que la qualité et le niveau des services fournis aux réfugiés palestiniens soient maintenus en tant que contribution essentielle à la

stabilité de la région. Je tiens à remercier M. Peter Hansen, du Département des affaires humanitaires, des efforts qu'il continue à déployer à cet égard.

Je saisis cette occasion pour rappeler encore une fois le sincère attachement de l'ONU au processus de paix. Les programmes et organismes du système des Nations Unies continueront à offrir toute la compétence et toute l'assistance nécessaires dans les secours humanitaires et dans le domaine du développement économique et social afin de contribuer à créer les conditions propices à la paix. Pour terminer, j'aimerais remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son Président.

(L'orateur poursuit en arabe)

Je rends hommage au peuple palestinien et je salue les dirigeants du peuple palestinien.

Le Président : Je voudrais remercier S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la fois pour ses paroles encourageantes et pour tous les efforts qu'il déploie pour promouvoir une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, mais aussi pour l'appui qu'il a toujours apporté au travail du Comité. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Nugroho Wisnumurti, Président du Conseil de sécurité.

M. Wisnumurti (Indonésie) Président du Conseil de sécurité (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir aimablement convié, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à participer à cette séance solennelle tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

C'est, en effet, un grand plaisir pour moi de participer à cet événement annuel, au cours duquel la communauté internationale manifeste sa solidarité avec le peuple palestinien et réaffirme son attachement inlassable à la réalisation d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien conformément aux résolutions des Nations Unies.

En effet, c'est avec un grand plaisir que je note que la commémoration de cette Journée a toujours été un acte symbolique important de solidarité avec un peuple qui lutte pour l'exercice de ses droits légitimes. C'est aussi une manifestation de l'importance attachée à la nécessité de parvenir au règlement tant attendu du conflit israélo-palesti-

nien, dont l'Organisation des Nations Unies est saisie depuis 1947.

Pendant des décennies, le Conseil de sécurité a été associé aux efforts entrepris pour trouver une solution à ce problème complexe. À plusieurs occasions, le Conseil a été invité à examiner divers aspects du conflit israélo-palestinien, la plus récente étant celle que lui a offerte la séance officielle, qui s'est tenue le 27 septembre 1996 avec la participation des ministres des affaires étrangères de plusieurs pays. Le Conseil a toujours reconnu que la solution de ce conflit est la clef de l'instauration d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient.

En tant que Président du Conseil de sécurité, je note avec satisfaction les progrès accomplis récemment par les parties dans le processus de paix au Moyen-Orient lancé à Madrid en 1991. Ce processus de négociation, commencé il y a cinq ans, trouve ses fondements dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Malheureusement, la route vers la paix a été difficile et souvent tragique. En dépit des nombreux revers, le Conseil souligne l'urgente nécessité d'appliquer les accords conclus jusqu'ici. Dans ce contexte, les membres du Conseil attachent une grande importance aux efforts que déploient les parties pour poursuivre leurs négociations. Je tiens à souligner que le Conseil est conscient des problèmes actuels et qu'il appelle les parties à progresser sur la voie de la paix. Il est encourageant de constater qu'en dépit des difficultés sur le terrain et dans les négociations, les parties demeurent pleinement attachées à surmonter les obstacles existants et à réaliser des progrès dans une atmosphère de confiance mutuelle.

Le peuple palestinien traversant une difficile période de transition, il convient de l'aider dans de nombreux aspects de sa vie quotidienne. À cet égard, le Conseil se réjouit de l'assistance multiple apportée au peuple palestinien par la communauté internationale des donateurs et souhaite l'encourager plus avant. Nous nous réjouissons également de l'assistance permanente fournie par les organisations, organismes et programmes du système des Nations Unies.

Au nom du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis d'assurer au Comité que le Conseil, guidé par les responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte, n'épargnera aucun effort pour favoriser l'instauration d'une paix complète, juste et durable dans la région du Moyen-Orient, pour le bénéfice de toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine, qui va donner lecture du message de S. E. le Président Yasser Arafat.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un grand honneur pour moi de donner lecture du message de M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Président de l'Autorité palestinienne.

«À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir de transmettre aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien nos salutations les plus chaleureuses et de leur exprimer notre profonde gratitude pour tous les efforts et activités qu'ils déploient en faveur de notre peuple et de la juste lutte qu'il mène pour recouvrer et exercer ses droits inaliénables.

J'ai également le plaisir de transmettre ma gratitude chaleureuse et ma profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les positions qu'il a prises et pour les efforts constants et dévoués qu'il a déployés pour promouvoir la cause du peuple palestinien et appuyer son choix stratégique relatif à l'établissement d'une paix juste et d'ensemble dans notre région. Une telle paix permettra à notre peuple de jouir de son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance, de créer un État palestinien indépendant et de concrétiser les aspirations des peuples de la région à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité.

Au nom du peuple palestinien, j'exprime la gratitude la plus chaleureuse à tous ceux qui sont présents ici et à tous les États et peuples qui croient en la liberté, en la paix et la justice de la cause de notre peuple, qui ont toujours appuyé la vérité et la justice, de même que notre peuple et la lutte légitime qu'il mène pour obtenir la liberté et l'indépendance, et qui renouvellent aujourd'hui leur soutien et leur solidarité avec le peuple palestinien.

La célébration de la Journée internationale de solidarité intervient cette année dans des circonstances difficiles, avec des défis majeurs et des problèmes énormes pour le peuple palestinien qui procède à la construction et à la reconstruction de sa patrie, à la création d'institutions et d'infrastructures clefs et à la remise en ordre d'une économie nationale dévastée par

la permanente occupation d'Israël de son territoire. Notre peuple confirme également son attachement au processus de paix, lequel rencontre d'énormes obstacles et est menacé par d'énormes dangers en raison de l'actuelle politique israélienne d'intransigeance, de temporisation et d'obstacle, de retard délibéré, de non-respect des délais imposés par les accords déjà conclus et des retards délibérément apportés à l'application des dispositions provisoires de l'Accord intérimaire, principalement celles relatives au redéploiement des forces israéliennes à Hébron.

Le Gouvernement israélien continue d'imposer une politique du fait accompli à Jérusalem, où une vaste campagne de judaïsation et de colonisation systématiques est en cours et de maintenir les bouclages et l'embargo économique imposés à notre peuple sous de minces prétextes liés à la sécurité. Cette politique a entraîné d'énormes pertes à notre économie nationale et a perturbé les plans de développement que nous avons commencé de mettre en oeuvre. Le Gouvernement israélien a également repris ses activités à grande échelle d'implantation de colonies qu'il encourage partout dans les territoires palestiniens, en violation flagrante du droit international, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des accords déjà conclus. La poursuite constante de cette politique planifiée de colonies de peuplement ne peut que provoquer le naufrage du processus de paix dans son ensemble et de détruire les espoirs qu'il avait suscités.

Notre attachement à la paix est un choix stratégique pour le peuple palestinien, issue d'une sincère conviction que seule la paix peut apporter dans la région la sécurité, la stabilité et la prospérité, et qu'il sera en conséquence possible à la coopération et à la coexistence pacifique de durer et de s'enraciner.

Le monde entier est invité à déployer de nouveaux efforts pour amener le Gouvernement israélien à se conformer sans retard ni atermoiement aux accords qu'il a déjà signés, afin que le processus de paix puisse se poursuivre et que le peuple palestinien puisse mettre fin à l'occupation par Israël de son territoire et de ses Lieux saints, et recouvrer et exercer ainsi ses droits nationaux inaliénables, dont le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

Une fois de plus, j'exprime nos sentiments d'amitié et de respect à tous les participants à cette Jour-

née internationale de solidarité avec le peuple palestinien, occasion qui permet à la communauté internationale de réaffirmer sa solidarité avec notre peuple et son appui à la lutte qu'il continue de mener pour réaliser les nobles idéaux nationaux de liberté, d'indépendance et de souveraineté sur le sol de sa patrie, la Palestine.»

Le Président : Je remercie S. E. M. Nasser Al-Kidwa, et je voudrais le prier de bien vouloir transmettre nos remerciements à S. E. le Président Yasser Arafat pour son important message. J'aimerais assurer le Président Yasser Arafat, et par lui le peuple palestinien, de la détermination constante du Comité à poursuivre et à intensifier ses efforts dans le cadre de son mandat, afin de contribuer à la recherche d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, pour permettre au peuple palestinien d'exercer au plus tôt ses droits nationaux inaliénables.

Au nom du Comité, je voudrais réitérer au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et à l'Observateur permanent de la Palestine mes remerciements et ceux des membres du Comité pour avoir participé à la première partie de notre réunion.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, afin de permettre à certains de nos invités de quitter la salle.

La séance, suspendue à 11 h 25, est reprise à 11 h 30.

Le Président : J'ai le plaisir d'inviter S. E. M. Herman Leonard de Silva, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à faire une déclaration au nom du Comité spécial.

M. de Silva (Sri Lanka) Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité, et en mon nom propre, j'ai l'honneur de vous transmettre ce message à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

La signature, le 28 septembre 1995 à Washington, de l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, également connu sous le nom d'accord d'Oslo II, et les élections au Conseil palestinien et à la présidence de l'Au-

torité palestinienne, le 21 janvier 1996, ont été des événements historiques dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, qui ont été suivis par le retrait de l'armée israélienne des villes de Djénine, Tulkarm, Naplouse, Qalqiliya, Bethléem et Ramallah, situées en Cisjordanie; la ville d'Hébron est une exception puisque le retrait des forces israéliennes a commencé en octobre 1995. Comme cela a été le cas des précédents accords de Washington et du Caire signés respectivement en 1993 et en 1994, la signature de l'accord d'Oslo II a également suscité les attentes de la population des territoires occupés et de la communauté internationale et a fait naître l'espoir qu'une nouvelle ère de paix et de sécurité s'ouvrirait pour le peuple du Moyen-Orient, qui lui donnerait les moyens de vivre dans l'harmonie, la dignité et le respect mutuel. Malheureusement, les mesures dernièrement prises par le nouveau Gouvernement israélien et les événements récents qui ont abouti à une escalade sans précédent de la violence dans les territoires occupés au cours de ces dernières semaines, ont ébranlé les espoirs des Palestiniens et de la communauté internationale de voir le processus de paix se poursuivre.

Le Gouvernement israélien refuse toujours de coopérer avec le Comité spécial et persiste à lui interdire l'accès aux territoires occupés, comme le précise son mandat. Cette situation est restée inchangée depuis la création du Comité spécial en 1968. Conformément à ses pratiques habituelles et en dépit des problèmes que je viens d'évoquer, le Comité spécial s'est néanmoins constamment efforcé de décrire la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, avec fidélité et de manière détaillée. Ses conclusions figurent dans le vingt-huitième rapport du Comité à l'Assemblée générale. Dans l'accomplissement de son mandat, le Comité spécial a essayé d'évaluer si la signature de l'accord d'Oslo II avait eu des effets positifs sur la situation des droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes dans les territoires occupés. Sur la base des informations reçues, le Comité a conclu que la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés ne s'est pas améliorée et qu'elle s'est même encore dégradée à bien des égards. Il a estimé que cette situation demeure gravement préoccupante.

Le bouclage pratiquement total des territoires occupés depuis le 25 février 1996 est l'une des causes principales de la détérioration de la situation des droits de l'homme. Cette mesure, qui a été imposée à la suite des attentats-suicide à la voiture piégée intervenus en Israël, revient à punir de manière collective l'ensemble de la population. Elle a eu des conséquences désastreuses sur l'économie et a donné lieu à une détérioration sensible des conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les habitants des territoires occupés. Pour la première fois, un bouclage interne total de

la Cisjordanie a été mis en place, bloquant ses habitants dans leurs localités. Cette mesure a eu des conséquences particulièrement désastreuses sur la santé des habitants de ces territoires, et plus de 10 personnes sont mortes pour n'avoir pu se rendre jusqu'aux installations sanitaires bien équipées situées à proximité. Elle a également eu des effets négatifs graves sur la liberté d'éducation et de culte. Le Comité spécial continue d'accorder une attention particulière à la situation des quelque 3 500 prisonniers palestiniens qui, en violation de la quatrième Convention de Genève, sont toujours détenus en Israël. Il n'y a eu aucune libération de prisonniers depuis le mois de janvier 1996, et il semble que leurs conditions de détention se sont encore détériorées. Depuis l'imposition du bouclage, les détenus palestiniens ont été privés de tout contact avec leur famille, et, dans de nombreux cas, avec leurs avocats.

Le Comité spécial est gravement préoccupé par la décision récemment prise par la Haute Cour de justice israélienne d'autoriser les services de sécurité généraux à recourir encore davantage à des moyens de pression physiques, par exemple les secousses violentes qui peuvent causer des hémorragies cérébrales mortelles, pendant les interrogatoires des détenus, ce qui équivaut à des actes de torture. Le fait que les interrogateurs puissent jouir de l'immunité en cas de décès d'un détenu est particulièrement inquiétant.

Le Comité spécial a noté une augmentation du nombre de maisons démolies dans Jérusalem-Est, où, le 27 août 1996, pour la première fois dans la vieille ville, un centre communautaire a été détruit. En outre, la nouvelle politique qui restreint l'éligibilité au statut de résident de Jérusalem a rendu encore plus précaire la situation de la population arabe de cette ville. La politique nouvelle la plus préoccupante adoptée par le Gouvernement israélien récemment élu, et qui présente la plus grave menace au processus de paix, est la décision de lever le gel dont faisait l'objet la construction de colonies de peuplement. Il a été annoncé que dans le budget du Gouvernement israélien pour 1997 la somme allouée aux colonies de peuplement sera doublée. Les tensions entraînées par l'expansion des colonies de peuplement et la construction de tunnels et de routes de contournement, qui se poursuivent sans désespérer, sont encore aggravées par le comportement des colons, allant jusqu'à l'assassinat d'enfants palestiniens. Les colons qui commettent des délits continuent de bénéficier d'une attitude indulgente de la part des agents israéliens de la force publique.

Le Comité spécial a continué de suivre de près la situation dans le Golan syrien occupé et s'inquiète des informations récentes dont il dispose, concernant la

construction de 900 nouveaux logements dans cette région. Le Comité spécial souhaite rappeler la position prise par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, à savoir que l'annexion par Israël du Golan arabe syrien occupé est illégale, et donc nulle et non avenue, et espère que les négociations relatives au Golan dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient reprendront très bientôt.

Néanmoins, le sujet qui suscite parmi les membres du Comité spécial l'inquiétude et l'anxiété la plus vive est l'escalade sans précédent de la violence entre les Israéliens et les Palestiniens depuis le processus de paix, découlant de l'ouverture par les autorités israéliennes du tunnel situé sous le mur ouest du Temple de Jérusalem, à proximité du troisième lieu saint de l'islam. Le recours excessif à la force par l'armée israélienne pour réprimer les manifestations de protestation contre l'ouverture du tunnel comprend l'usage de munitions tirées par des armes automatiques et par des hélicoptères de combat, ainsi que l'emploi de tireurs isolés. Au total, 60 Palestiniens dont 10 enfants, et 15 Israéliens ont été tués au cours des émeutes ou sont morts à la suite des affrontements, et plus de 1 000 personnes auraient été blessées.

Le Comité spécial estime qu'il est vital de maintenir un dialogue entre les parties et de poursuivre le processus de paix. La détérioration des conditions de vie et l'impasse où se trouve le processus de paix pourraient créer un climat favorable à de nouveaux troubles. Les deux parties doivent donc respecter l'esprit et la lettre des accords d'Oslo et montrer leur attachement renouvelé au processus de paix en reprenant immédiatement les pourparlers de paix. La frustration et le désespoir des Palestiniens ont encore érodé leur confiance dans le processus de paix. La population ressent une amère déception et souffre de la faim et de la pauvreté qui résultent des événements, et elle redoute les excès israéliens. Le manque de dynamisme actuel dans le processus de paix, qui semble avoir conduit à une impasse, ne peut que saper un peu plus l'espoir que la population avait placé dans la réalisation d'un progrès tangible dans les pourparlers de paix. Seul un règlement de paix juste peut instaurer une paix durable dans la région. Toutes les parties concernées doivent donc oeuvrer de concert pour sauvegarder les efforts de paix et mettre au point des mesures propres à établir la confiance en vue de préserver le dynamisme du processus de paix.

Le Président : Je remercie S. E. M. Herman Leonard de Silva de son importante déclaration.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Andelfo García, représentant du Président de la Colom-

bie, qui va donner lecture du message adressé par S. E. le Président de la Colombie en sa qualité de Président du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des non-alignés.

M. García (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de vous donner lecture du message adressé par le Président de la République de Colombie, M. Ernesto Samper Pizano, en sa qualité de Président du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Voici le message :

«La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien présente une signification particulière pour les membres du Mouvement des pays non alignés. Tout au long de son histoire, notre mouvement a manifesté sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien et ses aspirations légitimes à l'autodétermination. Aujourd'hui, en dépit des progrès indéniables accomplis au cours des dernières années, nous sommes profondément préoccupés par l'évolution du processus de paix, au moment où le mouvement vers l'indépendance et l'autodétermination complètes se trouve à une étape critique. Cela signifie que la célébration de cette Journée est d'une importance toute particulière.

Les pays du Mouvement des non-alignés ont placé leurs espoirs dans les pourparlers en cours entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Nous pensons que le dialogue doit produire des résultats concrets liés à l'application des accords et témoigner de l'attachement réel des parties au processus de paix. Il est urgent que les forces israéliennes se retirent d'Hébron si l'on veut progresser vers un règlement de paix final, notamment sur les questions du statut de Jérusalem, des colonies de peuplement et des réfugiés. Le fait que l'objectif des négociations est perçu comme réalisable est la meilleure garantie de paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

En ce moment critique dans l'histoire du peuple palestinien, je voudrais réitérer les vues du Mouvement des pays non alignés sur cette question qui nous préoccupe beaucoup. À leur onzième Sommet, qui s'est tenu à Cartagena, les chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement ont attaché une importance particulière à la question de Palestine. À Cartagena, nous avons exprimé notre appui inconditionnel à la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour réaliser son droit

inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, et nous avons redit qu'Israël devait se retirer de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

Nous avons également affirmé que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine doit être maintenue tant que le peuple palestinien n'exercera pas son droit inaliénable à l'autodétermination, tant qu'un État indépendant et souverain ne sera pas établi sur son territoire national, et tant que le problème des réfugiés n'aura pas été réglé, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. À Cartagena, nous avons également exprimé notre regret concernant la décision d'Israël de confisquer des terres et des biens palestiniens à Jérusalem et ses tentatives de modifier le statut religieux et historique de la Ville sainte. À cet égard, nous avons approuvé toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Jérusalem, et avons déclaré que nous considérons comme nulle et non avenue toute décision prise par Israël allant à l'encontre de ces résolutions. Nous avons également lancé un appel en faveur de l'application sans réserve des accords, et notamment des dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, et nous avons souligné qu'il était nécessaire que le mécanisme créé par l'Assemblée générale pour traiter de la question de Palestine continue de fonctionner efficacement.

Nous appuyons l'appel lancé par le Comité Jérusalem, réuni à Ifrane, au Maroc, en janvier 1996, au Conseil de sécurité, et en particulier aux coparrains de la Conférence de paix, pour que des mesures nécessaires soient prises afin d'exiger d'Israël qu'il renonce à toute activité de peuplement et de judaïsation de la ville sainte de Jérusalem, ainsi qu'à tout autre changement géographique ou démographique de cette ville. Nous avons également demandé le respect des accords relatifs à la préservation des institutions palestiniennes et des lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville sainte de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons que les dispositions relatives à l'établissement d'un gouvernement palestinien autonome provisoire doivent être rapidement étendues afin que la Déclaration de principes soit appliquée le plus vite possible à l'ensemble des territoires occupés, en vue de favoriser l'exercice effectif du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et la créa-

tion d'un État palestinien. À cet égard, nous avons accueilli avec satisfaction la conclusion de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, accord conclu à Taba, en Égypte, et qui a été signé à Washington par le Président Arafat et l'ancien Premier Ministre d'Israël, car il s'agit d'une étape essentielle et importante vers l'exercice des droits nationaux du peuple palestinien. Nous avons également exprimé notre espoir que de nouvelles mesures énergiques seront prises afin d'achever le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et de faire ainsi triompher la paix intégrale et la prospérité commune dans toute la région.

Lors de cette réunion historique de Cartagena, nous avons reconnu avec le Secrétaire général que pour continuer à appuyer la Déclaration de principes et l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, il est indispensable de promouvoir le développement économique et social des territoires palestiniens occupés. À cet égard, nous avons appelé les participants à la Conférence d'appui à la paix au Moyen-Orient, qui a eu lieu à Washington le 1er octobre 1993, à fournir effectivement l'aide qu'ils se sont engagés à fournir, car elle est indispensable au rétablissement de la paix.

Le 25 septembre dernier, les ministres des relations étrangères du Mouvement des pays non alignés se sont réunis à New York à l'occasion de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et pour célébrer les 35 ans de la fondation du Mouvement. Dans le communiqué conjoint

«les ministres des relations extérieures et chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation face à la détérioration de la situation dans la région, et en particulier face aux difficultés rencontrées dans le processus de paix à cause du refus d'Israël de mettre en oeuvre les accords conclus. Ils ont affirmé leur appui inconditionnel à la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour pouvoir exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance, et ils ont réitéré leur appel à Israël pour qu'il se retire complètement de tous les territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, le Sud-Liban, la Bekaa occidentale et le Golan syrien.»

Le Mouvement des pays non alignés a ainsi réaffirmé son appui inconditionnel et traditionnel au

peuple palestinien dans l'espoir de voir rapidement satisfaites ses justes aspirations à la suite de sa lutte indéfectible et exemplaire que le Mouvement a fait sienne, appui que je renouvelle ici à l'occasion de cette importante célébration. En célébrant une nouvelle fois cet anniversaire, le Mouvement forme ses vœux les plus sincères pour que les négociations en cours aboutissent aux résultats attendus et permettent de rétablir la paix intégrale et la prospérité commune dans la région du Moyen-Orient.

Enfin, je souhaite saluer la contribution inestimable du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à la cause de la Palestine, et je tiens à l'en féliciter.»

Le Président : Je voudrais remercier S. E. M. Andelfo García, et je le prie de transmettre à S. E. le Président de la Colombie les sincères remerciements du Comité pour son important message. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. Mme Mahawa Bangoura Camara, Représentante permanente de la République de Guinée, qui va donner lecture du message de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée.

Mme Camara (Guinée) : Il m'est agréable de prendre la parole à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au moment où mon pays assume la présidence en exercice de la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique. Mon pays, la Guinée, qui a l'honneur d'être membre de ce comité depuis sa création, voudrait, par ma voix, rappeler ici que l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a été fondée à la suite de la violation de la mosquée d'Al-Aqsa, troisième *kiblah* de notre religion. C'est dire toute l'importance que revêt le soutien à apporter à la lutte légitime du peuple palestinien — soutien qui est à la dimension des défis que la *Ummah* islamique doit relever pour reconquérir et sauvegarder toutes les composantes de son patrimoine culturel. Et dans ce contexte, j'ai l'insigne honneur de livrer ici le contenu du message que le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, a bien voulu adresser à notre comité à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je cite :

«Au moment où la communauté internationale s'apprête à célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je me fais le devoir de vous adresser, au nom du peuple et du Gouvernement guinéens, mes très sincères félicitations pour le

rôle éminemment positif que continue de jouer notre comité en vue de la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, dont la question est au coeur du conflit arabo-israélien. Le Gouvernement guinéen se félicite de l'évolution positive enregistrée au Moyen-Orient et réaffirme son soutien total aux efforts déployés à tous les niveaux en vue de trouver une solution globale et juste au problème palestinien et au conflit arabo-israélien, conformément aux décisions et résolutions de l'ONU et de l'OCI.

J'aimerais vous redire tout le prix que mon pays, en sa qualité de membre de ce comité depuis sa création, attache à ses nobles objectifs de paix et pour la réalisation desquels il reste toujours désireux d'apporter sa modeste contribution.»

Le Président : Je voudrais remercier S. E. Mme l'Ambassadrice Camara et la prier de bien vouloir transmettre à S. E. le Président de la République de Guinée nos respects et les sincères remerciements du Comité pour son important message.

Je voudrais maintenant donner la parole à S. E. M. Saïd Kamal, Secrétaire général adjoint pour les affaires palestiniennes de la Ligue des États arabes, pour donner lecture du message de S. E. M. Ahmad Esmat Abdel-Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Kamal (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous transmettre et, par votre entremise, transmettre à tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les salutations de M. Esmat Abdel-Meguid. Il m'a également demandé de faire part de son appui au Comité et de souligner la nécessité pour ce comité de continuer à oeuvrer tant qu'une paix juste n'aura pas été rétablie au Moyen-Orient. La Ligue des États arabes accorde une très haute priorité à la question de Palestine dans son travail quotidien. Je tiens à exprimer l'appui du secrétariat de la Ligue des États arabes à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine et, par son entremise, au Président de la Palestine, M. Yasser Arafat, et au peuple palestinien dans sa juste lutte, qui se poursuivra tant qu'il ne pourra pas exercer tous ses droits. La déclaration de M. Abdel-Meguid est la suivante :

«J'ai le grand plaisir de transmettre ce message aujourd'hui au nom du secrétariat de la Ligue des États arabes à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui est célé-

brée en vertu de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale de décembre 1977. Par cette résolution, la communauté internationale a reconnu le bien-fondé de la lutte du peuple arabe palestinien et la grave injustice qui lui a été infligée de même que la responsabilité qu'elle devait assumer dans la situation tragique du peuple palestinien qui lutte résolument, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des territoires palestiniens.

Au nom du secrétariat de la Ligue des États arabes, et en mon nom, je voudrais également exprimer au Comité notre profonde reconnaissance pour le rôle qu'il joue depuis qu'il a été créé en vertu de la résolution 3376 (XXX) du 10 novembre 1975. Grâce à ce rôle, le Comité a contribué à maintenir la question de Palestine au premier plan des préoccupations des Nations Unies en défendant les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et surtout son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire national. Compte tenu de cette prise de conscience de ces droits au plan international et de la portée accrue de l'appui international à la lutte du peuple palestinien, il n'est plus possible d'envisager un règlement du problème du Moyen-Orient qui ne tienne compte des droits et aspirations de ce peuple.

Cette année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien prend une importance particulière, du fait que le processus de paix connaît de graves revers cinq ans après son lancement. De grandes réalisations ont eu lieu sur une voie pleine de promesses. Mais il est essentiel de rester solidaire et de conjuguer les efforts si l'on veut parvenir à une paix durable et globale et permettre la création d'un État palestinien souverain avec pour capitale Jérusalem. Les revers sont dus à la politique actuelle du Gouvernement israélien, qui revient sur ses engagements et ses promesses ainsi que sur les accords conclus dans le cadre du processus de paix. Cela a dissipé l'espoir et menace de saper le processus de paix dans la région.

Ce fait est clairement illustré par l'évolution des négociations sur le redéploiement des forces d'Hébron, qui devait être réalisé en mars. Dans ces négociations, le Gouvernement israélien s'entête à changer les termes de l'accord sous prétexte de mettre en place des arrangements de sécurité pour les 400 colons qui vivent au milieu de 120 000 Palestiniens à Hébron. C'est un précédent très grave qui pourrait entraîner une mise en question de tous les accords conclus avec Israël et qui pourrait, de ce fait, ramener les négocia-

tions au point de départ et replonger la région dans le cycle de tension et de violence. Un autre exemple est l'imposition constante par Israël d'un embargo qui étouffe les territoires palestiniens et qui s'accompagne des tragédies que connaissent actuellement les Palestiniens à l'intérieur de ces territoires. La situation est au bord de l'explosion, et les Palestiniens ont commencé à perdre confiance dans le processus de paix et dans la sincérité de l'autre partie quant à la recherche de la paix. Ce climat d'amertume et de méfiance, dû à la politique israélienne, s'étend maintenant à tous les milieux palestiniens et arabes.

Les événements sanglants au cours desquels des dizaines de Palestiniens et d'Israéliens ont été tués ou blessés et qui ont commencé après l'ouverture par l'actuel gouvernement israélien d'un tunnel sous la Mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem, illustrent bien ce qui arrivera si ce gouvernement continue de revenir sur les accords conclus et s'il poursuit ses pratiques destinées à modifier le caractère arabe et le statut juridique de Jérusalem et à fouler allègrement aux pieds toutes les résolutions internationales concernant Jérusalem. Ces résolutions considèrent toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère arabe et islamique de Jérusalem comme étant nulles et non avenues, étant donné que Jérusalem est occupée et relève en conséquence des dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Tout aussi grave est la décision prise par l'actuel gouvernement israélien de revenir sur la décision de geler les implantations de colonies de peuplement qui avait été prise par le précédent gouvernement et de défier ainsi les normes du droit international et la volonté de la communauté internationale, qui considère que ces implantations sont un obstacle à la paix et qu'elles doivent par conséquent être démantelées.

La politique suivie par l'actuel gouvernement israélien aboutit dans la région à créer des conditions qui deviennent si graves qu'elles exigent de la communauté internationale, surtout des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie — coparrains du processus de paix — et de l'Union européenne, qu'elles s'efforcent de remettre le processus de paix sur les rails. Il faut amener Israël à renoncer à ces pratiques et à arrêter de dresser des obstacles sur la voie de la mise en oeuvre des accords conclus avec les Palestiniens et à abandonner une politique qui ne peut qu'attiser les flammes de la haine, saper le processus de paix et replonger la région dans la spirale de tension et de violence.

Heureusement, ceux qui suivent les réactions internationales et l'intérêt que la communauté internationale porte au processus de paix ne peuvent qu'être optimistes au sujet de la situation générale eu égard à la protection du processus de paix contre les conséquences des politiques menées par Israël. La Ligue des États arabes a été au premier plan des défenseurs du processus de paix, même avant la tenue de la Conférence de Madrid en 1991. En septembre 1991, la Ligue a adopté la résolution 5092, dans laquelle elle s'engage à appuyer les États arabes qui participent au processus de paix tant qu'une paix juste et durable n'aura pas été instaurée. À la suite des accords d'Oslo, le Conseil de la Ligue des États arabes a tenu sa centième session en septembre 1993, à laquelle a participé S. E. le Président Arafat, qui a expliqué l'accord israélo-palestinien. À cette réunion, le Conseil a publié une déclaration dans laquelle il estimait que l'accord israélo-palestinien était un premier pas important vers la réalisation du principe de l'échange de la terre contre la paix, qui devait être complété par des mesures urgentes dans tous les volets pour faire en sorte qu'Israël se retire complètement de tous les territoires arabes occupés, et pour garantir au peuple palestinien ses droits légitimes, y compris le droit au retour des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Lors du récent Sommet arabe, tenu au Caire dans la seconde moitié de juin 1996, les dirigeants arabes ont réaffirmé l'attachement des États arabes au processus de paix et ont affirmé que la réalisation d'une paix juste et durable représentait un objectif et une option stratégique. Cependant, une paix juste et durable exige le retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris la Jérusalem arabe, et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec pour capitale la Jérusalem arabe.

La question de Palestine est au coeur du conflit israélo-arabe, et son règlement exigera le retrait complet d'Israël du Golan syrien jusqu'à la ligne qui existait au 4 juin 1967 et du Sud-Liban ainsi que de la Bekaa jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), au principe de l'échange de la terre contre la paix, aux principes conclus à la Conférence de Madrid et aux assurances données par les parties concernées.

La plupart des États font leur la position arabe, selon laquelle il faut protéger le processus de paix contre la politique extrémiste menée par Israël et tout acte de terrorisme, quelle qu'en soit l'origine.

Le Comité a sans aucun doute entendu les récentes déclarations européennes qui témoignent de l'intérêt de l'Europe pour le succès du processus de paix et indiquent qu'elle est prête à y participer, avec les États-Unis, sans rivalité ni contradiction. À cet égard, nous estimons que le poids de l'Europe dans la politique internationale, ses rapports avec la région et le soutien qu'elle apporte au processus de paix sont autant d'éléments qui justifient une telle participation.

Aux États-Unis, le Gouvernement a montré qu'il n'avait pas abandonné le processus de paix. Il attend que soient établis les nouveaux arrangements postélectorales pour examiner les progrès réalisés jusqu'ici et ce qui peut être fait en faveur de la paix avant qu'il ne soit trop tard.

La récente conférence économique tenue au Caire a été l'occasion pour une grande partie de la communauté internationale d'exprimer ses craintes au sujet de l'échec possible du processus de paix et des incidences politiques et économiques préjudiciables qui s'ensuivraient. Tous les participants ont été d'avis qu'il ne pouvait y avoir de stabilité politique sans prospérité économique, puisque les tensions politiques semblent essentiellement dues au faible développement économique.

Par conséquent, la seule voie menant au développement ou à la coopération économique authentique passe par un règlement pacifique global, notamment une solution équitable pour les Palestiniens, ce qui conduira nécessairement à la création d'un État palestinien souverain ayant avec les États voisins des relations d'égalité et de coexistence pacifique.

La Ligue des États arabes n'a pas seulement appuyé le processus de paix par le biais de résolutions et de déclarations, mais elle s'efforce de prendre part à la reconstruction et au développement de la Palestine en tant que base indispensable au succès et à la poursuite de ce processus. L'appui qui doit être apporté à la reconstruction de la Palestine est à l'ordre du jour du Conseil de la Ligue des États arabes depuis la cent deuxième session du Conseil. Celui-ci a décidé de prêter son appui au secrétariat de la Ligue à cet égard. Il invite toutes les organisations arabes et interna-

tionales à accroître leur appui au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne. À l'instar du Comité, nous souhaitons apporter notre appui à l'économie palestinienne.

Je saisis cette occasion pour remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts qu'il a déployés à cet égard, notamment pour l'organisation du séminaire sur le développement de l'économie palestinienne, qui a eu lieu au Caire en mai 1996, et auquel j'ai eu l'honneur de participer.

En novembre 1995, le secrétariat de la Ligue a tenu un séminaire analogue sur la reconstruction et le développement de la Palestine, auquel ont participé de nombreux hommes d'affaires arabes et des représentants d'organisations désireuses d'apporter leur soutien à l'économie palestinienne. Plusieurs de ces recommandations sont actuellement mises en oeuvre. Il a également tenu, en juin 1996, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, un séminaire sur l'appui et le développement de l'enseignement et du système d'éducation pour les Palestiniens.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Directeur général de l'UNESCO ont signé le 22 juillet 1996 un accord de coopération portant sur toutes les activités concernant les Palestiniens et la Palestine. Il existe également un accord entre le secrétariat de la Ligue et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à Genève sur l'organisation d'une série de cours de formation à l'intention de ceux qui travaillent dans certains secteurs palestiniens. Le premier de ces cours a eu lieu au siège de la Ligue, du 6 au 12 octobre, et a accueilli 20 stagiaires palestiniens dans le domaine des transactions financières et de l'administration. Des préparatifs se poursuivent pour tenir deux cours en Jordanie en 1997.

Par bonheur, la politique israélienne actuelle se heurte à une très vive opposition grâce aux efforts que nous déployons en faveur de la paix et du développement dans la région et à la position internationale, ainsi qu'à celle des pays arabes, pour contrecarrer cette politique, position qui est avalisée par un grand nombre d'Israéliens. Il suffit de citer ici un article paru dans le journal israélien *Ha'aretz*, qui décrit la politique de M. Nétanyahou comme une politique creuse.

Cette politique a pris de court le peuple israélien qui est passé du jour au lendemain d'un climat de paix à un climat de guerre, climat explosif qu'une allumette suffirait à embraser. Le peuple israélien est en difficulté, et le Premier Ministre devrait prendre conscience des effets de sa politique, car sa période de formation est achevée.

Pour terminer, je ne peux que partager les craintes exprimées aux plans régional et international au sujet du processus de paix. J'espère que ce message clair sera entendu par les décideurs israéliens et qu'ils sauront surmonter l'hésitation qu'ils éprouvent à s'engager dans la voie menant véritablement à la paix et renoncer à leurs tentatives de changer les bases du processus de paix en remplaçant le principe "terre contre paix" par celui de "sécurité contre paix", parce que la paix c'est la sécurité. D'une part, il y a la paix et la sécurité, d'autre part, il y a l'occupation des terres. La terre doit être échangée contre la paix si les dirigeants israéliens veulent vraiment que leur peuple et la région connaissent la sécurité, la paix et la stabilité.»

Le Président : Je remercie S. E. M. Said Kamal. Je le prie de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes les remerciements du Comité pour son important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. David Graybeal, représentant du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine.

M. Graybeal, Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de M. Donald Betz, Président du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, et de M. Larry Ekin, Président du Comité nord-américain de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine. Je vais parler pendant 10 minutes au nom des centaines d'organisations non gouvernementales qui, de par le monde, s'intéressent au sort du peuple palestinien.

Les organisations non gouvernementales qui apportent leur appui à la Palestine constituent un groupe hétérogène. À titre d'exemple, le contingent de l'Amérique du Nord représente à lui seul plus de 100 organisations non gouvernementales, notamment l'American Friends Service Com-

mittee, le Conseil canadien des Églises, les Options des Juifs américains autres que le sionisme, l'Église presbytérienne des États-Unis, le Comité américano-arabe antidiffamation, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, les services du Secours catholique et le Fonds de justice sociale des travailleurs canadiens de l'automobile.

Seul notre engagement commun vers le peuple palestinien permet à cette diversité de s'unir en une cause unique. Il y a des milliers d'organisations non gouvernementales dans le monde et chaque année elles sont plus nombreuses et plus actives. Chaque organisation non gouvernementale est une organisation à but non lucratif soutenue essentiellement par l'argent et le travail des membres qui en appuient le programme.

D'une manière générale, les organisations non gouvernementales concentrent leurs efforts sur des régions dans le besoin, sur les droits de l'homme, les opprimés, les pauvres, et sur des questions de population et l'environnement. Ignorant les frontières des nations, des cultures et des classes, les organisations non gouvernementales unissent les populations concernées en communautés d'entente et de confiance. La communication est indispensable et certaines organisations non gouvernementales ont envoyé des télécopieurs aux Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza pour que nous puissions garder le contact. Ainsi, les organisations non gouvernementales complètent et remettent en question les nouvelles transmises par The Cable News Network (CNN), les gouvernements et leurs services de renseignements et par la presse en général.

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont des capacités très différentes. Les gouvernements s'appuient sur le pouvoir et l'autorité pour parvenir à leurs fins. Les organisations non gouvernementales comptent sur leur influence et leur exemple. Le pouvoir des gouvernements doit être toujours en alerte et vigilant, prêt à punir de crainte que les récalcitrants ne trouvent des échappatoires. Mais lorsque les organisations non gouvernementales traduisent leurs convictions en actes et en paroles, leur passion vient persuader et convaincre les autres. Avec chaque nouvelle recrue, la mission s'étend et s'avance vers des objectifs créateurs.

Parfois les organisations non gouvernementales cherchent à influencer un gouvernement. À l'heure actuelle, certaines organisations non gouvernementales aux États-Unis engagent leurs membres à envoyer à leurs représentants au Congrès un chèque personnel de sept dollars à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils doivent faire suivre à celle-ci, montant qui constitue la part revenant

à chaque citoyen pour régler les arriérés que les États-Unis doivent à l'Organisation. Ce stratagème n'a pas beaucoup de chance d'affecter le budget des Nations Unies, mais il éveillera peut-être une certaine conscience, voire une certaine irritation, dans les bureaux du Congrès.

Quelle est la différence entre une organisation non gouvernementale et un lobby? Les lobbies recherchent leur propre intérêt, souvent l'intérêt des riches et des privilégiés. Les organisations non gouvernementales recherchent systématiquement l'intérêt des autres : ceux qui sont dans le besoin.

Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent du peuple palestinien veulent exprimer leur reconnaissance au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division pour les droits des Palestiniens, non seulement pour avoir organisé cette journée de commémoration mais aussi pour parrainer chaque année les séminaires des organisations non gouvernementales consacrés à la Palestine, aux plans international et régional. Ces colloques ont renseigné et inspiré les participants. En 1992, au Colloque international de Genève, Yasser Arafat venait de prendre sa place à la tribune lorsque Oliver Tambo, de l'Afrique du Sud, est arrivé inopinément pour se joindre à lui. L'assemblée a alors joyeusement applaudi en voyant les deux dirigeants de ces peuples opprimés s'embrasser et lever leurs mains jointes. Cela a été un moment inoubliable, symbolisant la solidarité de tous ceux qui souffrent dans le monde.

Si j'essayais de décrire le travail réalisé par les organisations non gouvernementales qui soutiennent le peuple palestinien, je devrais parler en termes généraux. Vous me pardonnerez peut-être de parler de ce que je connais directement et vous comprendrez, je l'espère, que mon expérience ressemble à celle de beaucoup d'autres membres d'organisations non gouvernementales. Je suis pasteur de l'Église méthodiste unie et professeur émérite de l'Église et de la société à l'Université de Drew qui se trouve non loin d'ici, à Madison, dans le New Jersey. Je crois que j'ai été présent à presque tous les colloques organisés par les ONG d'Amérique du Nord sur la question de Palestine depuis le premier qui a eu lieu en 1984; j'ai également dirigé des ateliers et j'ai contribué à la rédaction de déclarations. Ces colloques m'ont permis d'entendre et de rencontrer plusieurs dirigeants palestiniens, ainsi que des citoyens américains qui partageaient les mêmes sentiments à l'égard du peuple palestinien. Chaque année, j'ai constaté avec tristesse que la place réservée à un représentant officiel des États-Unis restait vide, alors que les représentants de beaucoup d'autres États étaient présents et attentifs.

En mai 1996, la Conférence générale de l'Église méthodiste unie, qui est l'organe directeur délégué, a tenu sa conférence quadriennale à Denver. La conférence représente 8 millions de méthodistes unis. À cette occasion, l'Évêque Judith Craig a fait la déclaration suivante, qui était le fruit de plusieurs mois de travail :

«Nous ne pouvons pas continuer de garder le silence sur la Palestine tandis que cette communauté lutte pour sa survie face à des violations inhumaines telles que la confiscation de ses terres, l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est qui sont reliées par des routes de contournement qui isolent les villes et les villages palestiniens, le murage et la démolition des maisons appartenant à des Palestiniens, la détention administrative des hommes, des femmes et des mineurs qui ne peuvent aspirer à un procès juste, et la détention continue de milliers de Palestiniens dans les prisons israéliennes.»

Puis elle a lu la résolution suivante :

«Nous exigeons que le Gouvernement des États-Unis :

1. Refuse de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem;
2. S'abstienne de signer des lettres indiquant le sentiment du Congrès et affirmant que Jérusalem est la capitale d'Israël;
3. Déduise du montant des garanties de prêts octroyés à Israël un montant équivalant à l'ensemble des dépenses que consacre cet État aux colonies de peuplement.»

La résolution a été adoptée à une écrasante majorité. Elle devrait maintenant être utilisée par tous les méthodistes unis, y compris ceux qui sont au Congrès et à la Maison-Blanche.

Un matin, au cours de la Conférence générale, nous avons appris qu'Israël avait attaqué le Sud-Liban et que des Palestiniens et des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies avaient été tués. Mia Adjali, Directeur du Bureau méthodiste uni auprès des Nations Unies, nous a signalé que les soldats des Nations Unies venaient de Fidji et que la plupart d'entre eux étaient des méthodistes. Leur aumônier avait rendu visite à Mlle Adjali dans son bureau au cours de la semaine précédente, avant de poursui-

vre son voyage au Liban. Tandis que Mia nous rendait compte de la situation et des conditions de vie des Palestiniens, la solidarité internationale de notre réseau d'organisations non gouvernementales méthodistes avec les soldats de Fidji et l'intérêt que nous portons aux Palestiniens se sont soudain manifestés de manière très concrète. Randy Day, un délégué de New York, s'est levé pour demander que la Conférence envoie immédiatement une délégation à la Maison-Blanche pour présenter la résolution et exprimer notre indignation face à l'attitude des Israéliens. Une délégation de huit personnes, dont trois évêques, a ensuite rencontré pendant une heure Anthony Lake, Conseiller du Président Clinton en matière de sécurité, pour avoir un échange de vues énergique à la Maison-Blanche.

J'ai parlé des méthodistes unis, mais je suis certain que toutes les organisations non gouvernementales qui s'intéressent au sort des Palestiniens pourraient nous parler de ce qu'elles ont fait, si elles en avaient le temps. Ensemble, nous avons lancé une vaste gamme de stratégies allant de la dispense de services directs dans les territoires occupés à des activités de sensibilisation à Washington et dans d'autres capitales pour faire davantage prendre conscience des injustices quotidiennes infligées au peuple palestinien. C'est dans les collines de Palestine qu'un prophète avait un jour fait la déclaration suivante :

«Mais que la droiture soit comme un courant d'eau et la justice comme un torrent qui ne tarit pas» (*la sainte Bible, Amos, 5:24*)

Le temps est maintenant venu de réaliser cette prophétie.

Le Président : Je remercie M. David Graybeal de sa déclaration, et le prie de transmettre au Président du Comité de coordination nos remerciements pour la précieuse contribution que les ONG ont toujours apportée et continuent d'apporter au travail du Comité.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Le texte des messages sera publié dans le bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais je voudrais donner lecture de la liste des personnalités qui les ont envoyés.

Messages reçus par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, 1996. Nous avons reçu les messages des chefs d'État

suivants : S. M. le Roi Norodom Sihanouk du Royaume du Cambodge, S. E. M. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, S. E. M. Nuhak Phoumsavanh, Président de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Ernesto Zedillo Ponce de León, Président du Mexique, S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, S. E. M. Le Duc Anh, Président de la République socialiste du Viet Nam, S. A. le cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, S. E. M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République islamique de Mauritanie, S. E. M. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République démocratique socialiste du Sri Lanka, S. E. M. Cheddi Jagan, Président de la République du Guyana, S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, S. A. le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan, Président des Émirats arabes unis, S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, S. E. M. Leonid Koutchma, Président de l'Ukraine, S. M. le Roi Hussein Bin Talal, du Royaume hachémite de Jordanie, S. E. M. Liamine Zeroual, Président de la République démocratique et populaire d'Algérie, S. E. M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie, S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, S. E. M. Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen, S. E. M. Fidel Castro Ruz, Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de la République de Cuba, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, S. E. M. Akbar Hashemi Rafsandjani, Président de la République islamique d'Iran, S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, S. M. le Roi Fahd Bin Abdul-Aziz Al-Saud de l'Arabie saoudite, Gardien des deux Mosquées sacrées, S. E. M. Fidel Ramos, Président de la République des Philippines et S. E. M. Yahya Jammeh, Président de la République de Gambie.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. M. Malik Meraj Khalid, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, S. E. M. Banharn Silpa-Archa, Premier Ministre de Thaïlande, S. E. M. Li Peng, Premier Ministre de la République populaire de Chine, S. E. M. Alfred Sant, Premier Ministre de Malte, S. E. M. H. D. Deve Gowda, Premier Ministre de l'Inde, S. E. Cheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, S. E. M. Necmettin Erbakan, Premier Ministre de la Turquie et S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice.

Nous avons également reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. M. Fares Bouez,

Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, Ministre d'État pour les affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Lim Hng Kiang, Ministre suppléant des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. Chong Ha Yoo, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S. E. M. Luiz Felipe Palmeira Lampreia, Ministre des affaires étrangères du Brésil, et S. E. M. Yukihiko Ikeda, Ministre des affaires étrangères du Japon.

Nous avons reçu des messages des gouvernements suivants : Argentine, Uruguay et Afrique du Sud.

Nous avons, en outre, reçu le message de S. E. Sir Wiwa Korowi, Gouverneur général de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

D'organisations intergouvernementales, nous avons également reçu des messages de M. Dick Spring, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères d'Irlande et Président du Conseil des ministres de l'Union européenne, et de S. E. M. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'Organisation de Conférence islamique.

En ce qui concerne les institutions spécialisées, nous avons reçu un message de M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Nous avons reçu des messages des organisations non gouvernementales suivantes : Asian Committee of Solidarity with Arabs, Association des études internationales, Association of Antifascists and Victims of Nazism in Israel, Federación de Entidades Americano-Arabes del Perú, Federación Palestina del Perú, Physicians for Human Rights, Arab Organization for Human Rights, Middle East Fellowship of Southern California, Committee for Israeli-Palestinian Dialogue, Federación Palestina de Chile.

Au nom du Comité tout entier, je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de citer, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts incessants qu'ils déploient en vue de trouver une solution globale et juste de la question de Palestine et pour l'appui qu'ils ont constamment apporté aux objectifs et activités de notre Comité.

Les déclarations que nous avons entendues ce matin et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui, démontrent une fois de plus la détermination de la commu-

nauté internationale à progresser vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient grâce à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies et conformément au droit international. Je peux vous assurer que tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour atteindre ces objectifs.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Kaddoumi, Organisation de libération de la Palestine (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à vous-même et aux autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour les efforts inlassables que vous avez déployés en soutenant la cause du peuple palestinien.

Nous, membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), nous félicitons des déclarations de solidarité en faveur de la Palestine que nous avons entendues ce matin de la part du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Président du Conseil de sécurité, du Président du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes et des représentants des organisations non gouvernementales. Nous sommes en outre reconnaissants des messages envoyés par les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères de pays amis.

Cette journée commémorative destinée à exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien est un témoignage de l'engagement constant des Nations Unies en faveur de notre juste cause : l'instauration de la paix au Moyen-Orient. C'est une cause que nous défendons maintenant depuis un demi-siècle.

La paix ne pourra pas survivre sans un retrait total des forces israéliennes des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris de Jérusalem. Nous devons sauvegarder le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

L'ONU continue d'être l'instance la mieux appropriée pour traiter de la question de Palestine et lui trouver une solution juste, grâce à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'application du droit international. Les efforts déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et par d'autres organisations sont très importants pour veiller

à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée afin que le Moyen-Orient puisse vivre dans la paix et la sécurité.

Pour terminer, nous aimerions exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude pour les messages de paix et de solidarité que nous avons reçus. Ils témoignent de la solidarité des peuples du monde en faveur de la cause des Palestiniens et de l'appui qu'ils apportent à l'exercice de

leurs droits inaliénables et à la création de leur propre État indépendant.

Le Président : Je remercie S. E. M. Farouk Kaddoumi de son importante déclaration.

Avant de lever cette séance solennelle, je souhaite saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette Journée, en particulier les personnels de la Division des droits des Palestiniens, du Bureau des services de conférence et du Département de l'information, sans oublier ceux qui veillent dans les coulisses à assurer la sécurité.

Je voudrais vous rappeler que l'exposition présentée par le Bureau de l'Observateur permanent de la Palestine, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sera ouverte à 18 heures dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale et son ouverture sera suivie d'une réception à laquelle vous êtes tous cordialement invités.

La séance est levée à 12 h 45.